



Défaut d'assurance et alcoolemie

Par **duli**, le **19/09/2018 à 17:24**

Bonjour,

Victime d'un accident avec une personne sous l'emprise d'alcool et n'étant pas assurée, je souhaiterai avoir plus d'informations sur les démarches à suivre.

Il y a eu un procès verbal avec la gendarmerie, j'ai effectué un devis pour les réparations de mon véhicule, quelle est la suite logique? Mon assurance semble me dire que je vais devoir payer la franchise et qu'elle me serra rembourser par la personne en tord après le jugement?? Pourquoi devrai-je avancer les frais? Il n'y a pas un fond de garantie justement pour les accidents avec des conducteurs en défaut d'assurance? j'ai bien sur une assurance tous risques.

Merci d'avance pour les réponses.

Par **chaber**, le **19/09/2018 à 17:52**

bonjour

[citation]Il n'y a pas un fond de garantie justement pour les accidents avec des conducteurs en défaut d'assurance? j'ai bien sur une assurance tous risques. [/citation]le FGAO n'intervient pas lorsqu'il y a assurance Dommages, comme c'est votre cas.

[citation]j'ai effectué un devis pour les réparations de mon véhicule, quelle est la suite logique? Mon assurance semble me dire que je vais devoir payer la franchise et qu'elle me serra rembourser par la personne en tord après le jugement??[/citation]pourquoi devis et pas expertise par votre assureur?

Votre assureur va exécuter son contrat: indemnisation franchise déduite. Recours éventuel pour la franchise

cette indemnisation sera beaucoup plus rapide que celle du FGAO

Par **Tisuisse**, le **20/09/2018 à 07:28**

Bonjour duli,

Vous écrivez : ***Victime d'un accident avec une personne sous l'emprise d'alcool et n'étant pas assurée***

mais qui était sous alcool ?

qui n'était pas assurée ?

qui est responsable de cet accident ?

Vos phrases sont ambiguës, à double sens. Des précisions seraient les bienvenues.

Par **duli**, le **20/09/2018 à 10:29**

Merci pour ces réponses.

C'est la personne qui m'est rentrée dedans qui était sous l'emprise d'alcool et sans assurance. C'est elle aussi la responsable de l'accident, puisque je n'étais pas au volant de ma voiture.

Par **chaber**, le **20/09/2018 à 11:06**

bonjour

[citation]C'est la personne qui m'a rentré dedans qui était sous l'emprise d'alcool et sans assurance.[/citation]c'est bien ce que j'avais compris.

Avez-vous déclaré cet accident à votre assureur?

Par **duli**, le **20/09/2018 à 12:18**

oui j'ai prévenu mon assureur.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2018 à 12:51**

Donc, il ne vous reste qu'à déposer une plainte contre cette personne pour destruction du bien

d'autrui, etc.

plainte que vous déposerez directement auprès du Procureur de la République. Dans la mesure où les gendarmes ont déjà fait un rapport d'accident, cela devrait aller vite. Bien entendu, vous vous constituerez partie civile et vous demanderez des dommages-intérêts.

Par **duli**, le **20/09/2018** à **14:52**

D'accord, merci beaucoup pour toutes ces informations. Pour les dommages-intérêts, juste le remboursement de ma franchise sera déjà bien, puisque mon véhicule et tout de même utilisable malgré les dégâts.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2018** à **16:12**

Et le temps que vous perdez, et les soucis que cela vous a occasionnés, et la location éventuelle d'une voiture le temps de réparation de la vôtre, tout ça doit être pris en charge par la responsable de cet accident, ne serait-ce que pour lui faire comprendre que ne pas s'assurer a un coût en cas d'accident et que cet accident aurait pu être beaucoup plus grave.

Par **chaber**, le **21/09/2018** à **08:16**

bonjour

votre assureur va tenter de récupérer la franchise que vous subissez et récupérer ce qu'il vous a versé

Malheureusement peu de fautes s'exécutent spontanément et la procédure est souvent longue et inopérante. Évitez des frais de location.

le garagiste peut dans certains cas vous prêter un véhicule; souvent dans les garages agréés par l'assureur